

de la Délégation Spéciale de la Ville de Royan

OBJET :

Séance du 29 Janv. 1959

Affaire CAUDRON/Ville de
Royan : constitution d'avoué

59021

Le vingt neuf Janvier mil neuf cent cinquante neuf, à dix sept heures

M. PERAUD Pierre, NICHON Roger, DUMONT René, composant la Délégation Spéciale de la Ville de Royan se sont réunis pour examiner différentes questions concernant la gestion municipale

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan a pris, le 19 Janvier 1959 une délibération estimant mal fondée une demande de M. Caudron en vue de faire supporter à la ville de Royan les dommages et intérêts réclamés par M. Cotty Aristide, mareyeur, à la suite de la chute d'un mur des sheds Caudron sur le banc du mareyeur M. Cotty.

La ville était alors locataire de M. Caudron; elle n'est devenue propriétaire des sheds qu'en 1955 au mois de Mars.

Le 27 Janvier 1959 à la requête de M. Caudron, Me Geoffroy huissier de justice au Tribunal Civil de Marennes a signifié à la ville une assignation d'avoir à comparaitre à huitaine prochaine par avoué constitué par devant M. les Président et Juge composant le Tribunal Civil de 1ère instance de Marennes pour :

- dire et juger que la commune de Royan sera tenue de garantir M. Caudron contre toutes les condamnations qui pourraient intervenir contre lui en principal, intérêts et frais, au profit de M. Cotty.

- condamner la ville de Royan à tous les dépens

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan

Vu la signification en date du 27 Janvier 1959
Vu la délibération en date du 19 Janvier 1959

décide

- de confier à Me Meunier, avoué à Marennes, le soin de représenter la ville devant le Tribunal Civil de 1ère instance dans cette affaire

- de lui demander de proposer toutes mesures conservatoires en vue d'obtenir le report de l'instance jusqu'à ce que le Conseil Municipal issu des élections du mois de Mars prochain soit entré en fonction.

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre M. les membres de la Délégation Spéciale

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
Le Président
de la Délégation Spéciale



P. PERAUD

VU
ROCHEFORT S/MER le 7 Février 1959
Le Sous-Préfet
signé: VOCHEL

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 11 Février 1959
Pour le Président
de la délégation spéciale
LE DÉLÉGUÉ :



R. DUMONT